

#### Ministère des Affaires sociales, de la Santé et Droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

Du 7 au 19 septembre 2014

# **Action institutionnelle**

## Etudes d'impact : un colloque européen le 30 septembre à l'Assemblée nationale

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, l'Assemblée nationale et le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), organisent un colloque européen le mardi 30 septembre sur le thème « L'égalité femmes-hommes et la loi : quel bilan



après deux ans d'études d'impact ? ». Deux ans après la publication de la circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les études d'impact des projets de loi, il est important de dresser un bilan de ce dispositif interministériel innovant. Conformément aux recommandations émises à l'occasion d'un premier colloque à l'ENSAE en 2013 et de la présentation du rapport PONTHIEUX (synthèse du 31 octobre 2013), ce deuxième rendez-vous permettra d'apporter une dimension internationale au sujet et d'associer les parlementaires, pour qui les études d'impact sont destinées. Les objectifs du colloque seront de dresser un bilan deux ans après la publication de la circulaire du 23 août 2012; publier la version actualisée du guide méthodologique de prise en compte de l'égalité femmes-hommes, comprenant les fiches ministérielles, le schéma de collaboration, les bonnes pratiques internationales et le glossaire; ajouter une dimension européenne à la méthodologie à travers la comparaison des expériences internationales; et « mettre en avant le rôle des parlementaires dans le circuit de prise en compte de l'égalité dans les études d'impact.

## Pascale Boistard intervient à la « World Assembly for Women »



Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, a participé à la **World Assembly for Women** à Tokyo, les 12 et 13 septembre. Cet événement, organisé par le gouvernement japonais et des grands acteurs et institutions économiques du pays, a rassemblé des responsables politiques, du monde économique et des leaders d'opinions du monde entier, en présence notamment du premier Ministre du Japon, Shinzo ABE, de la directrice du FMI, Christine LAGARDE. Les discussions ont

porté sur les bénéfices économiques liés à la promotion du rôle des femmes dans l'économie, la diversité et le monde du travail et les sujets relatifs au rôle des femmes à travers le monde.

Retrouver l'information sur notre site

## Pour l'accès à un avortement sûr et légal dans le monde

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ont rencontré le 18 septembre les trois associations (Médecins du Monde, le Planning familial et Equilibres et Populations) à l'initiative du manifeste « Names not numbers » pour l'accès à un avortement sûr et légal dans le monde (synthèse du 29 août). Signé par 420 médecins,



publié dans **Le Nouvel Observateur** (Plusieurs personnalités du monde médical ou associatif figurent parmi les signataires : Etienne Emile BAULIEU, découvreur de la pilule abortive, Rony BRAUMANN, Bernard KOUCHNER - qui faisait partie des signataires du manifeste de 1973 - Antoine LAZARUS, Israël NISAND, chef de pôle de gynécologie obstétrique du CHU de Strasbourg, Willy ROZENBAUM... Lire page 11), ce texte paraît quelques jours avant la 69<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations-Unies, qui dressera le bilan de vingt ans d'action pour les droits à la santé sexuelle et reproductive. A cette occasion, Marisol Touraine et Pascale Boistard, ont indiqué qu'elles partageaient l'objectif du manifeste pour un accès sûr et légal à l'avortement dans le monde et qu'elles mettaient tout en œuvre, en France comme dans le monde, pour que ce droit fondamental des femmes à disposer de leur corps soit universellement reconnu. Marisol Touraine a ainsi rappelé qu'elle s'était engagée dans cette voie dès 2013, en permettant le remboursement à 100 % des IVG pour toutes les femmes et la revalorisation des tarifs des IVG chirurgicales.

Lire la suite de l'information sur notre site

## Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique



Le 8 mars 2013, le Premier ministre, et la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique ont signé avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique et les représentants des employeurs publics un **protocole d'accord** relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (synthèse du 14 mars 2013). En juillet une **circulaire** relative à la mise en œuvre du protocole d'accord était diffusé (synthèse du 8 août). Enfin, un décret du 27 décembre 2013 précisait les éléments relatifs au **rapport annuel** sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (synthèse du 7 janvier 2014). Le premier Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été présenté au **Conseil commun de la fonction publique**. Il

présente des données sexuées et des analyses sur les trois versants de la fonction publique. Il est le pendant national du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes désormais obligatoire dans chaque bilan social présenté devant chaque comité technique. Effectifs, recrutements, départs à la retraite, rémunérations, formation, conditions de travail, relations professionnelles et action sociale sont détaillés et analysés. Cette première édition reprend des données publiées dans la partie « Faits et chiffres » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2013. Les prochaines éditions conserveront cette partie statistique pour permettre un suivi dans la durée, et seront également enrichies d'études, de témoignages et de bonnes pratiques. Présenté chaque année au Conseil commun de la fonction publique, ce rapport est ensuite transmis au Parlement. Il bénéficiera d'une large diffusion. La parution de ce rapport deviendra un rendez-vous annuel de dialogue social dans la fonction publique et un outil de pilotage permettant d'aller résolument vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le rapport sera mis en ligne prochainement sur le site du ministère de la Fonction publique.

## Attributions de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Lors du **Conseil des ministres** du 10 septembre, le Premier ministre a présenté plusieurs décrets d'attributions des ministres, dont celui de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Ces décrets tirent les conséquences de la nouvelle structure gouvernementale. En particulier, la politique en faveur des droits des femmes qui est rattachée au ministère des affaires sociales et de la santé. Sont par ailleurs opérés certains ajustements terminologiques. Le décret (n° 2014-1030 du 11 septembre 2014) relatif aux attributions de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a été publié au **Journal officiel** du 12 septembre.



Retrouver le texte sur Légifrance

#### Nominations aux cabinets de Marisol Touraine et Pascale Boistard



Par arrêté du 10 septembre 2014, publié au **Journal officiel** du 13 septembre, Thalia Breton (photo à gauche) est nommée conseillère aux droits des femmes au cabinet de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Thalia Breton était depuis le mois de juillet chargée des politiques féministes, au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des

femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Thalia Breton a

été présidente de l'association Osez le féminisme ! Par arrêté du 26 août 2014 portant nomination au cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, publié au Journal officiel du 16 septembre, Gwenola Joly-Coz (photo à





droite) est nommée directrice du cabinet, et Laurence NION, cheffe de cabinet (photo à gauche). Magistrate, Gwenola JOLY-

Coz, était la secrétaire générale de l'inspection générale des Services judiciaires place Vendôme depuis presque trois ans. Elle a occupé de nombreux postes dans la magistrature et a été présidente du tribunal de première instance de Mamoudzou, à Mayotte, puis présidente du tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains.

## Le féminicide inscrit dans le vocabulaire du droit et des sciences humaines

La Commission générale de terminologie et de néologie publie un avis au Journal officiel du 16 septembre 2014 pour inscrire dans le vocabulaire du droit et des sciences humaines le terme « féminicide » (nom masculin). Selon la commission le féminicide est l'« homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe ». Le féminicide peut désigner un meurtre à caractère individuel ou systématique. La commission donne les équivalents étrangers : « femicide, femicidio (Esp.), feminicidio (Esp.), feminicidio (It.) » et renvoie également au terme « homicide sexiste »



(« Homicide d'une personne en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle »), équivalent étranger : « crimen de género (Esp.), gendercide ». Cette inscription fait suite au combat de Jean-Michel Bouvier, le père de l'une des deux jeunes femmes violées et assassinées en 2011 en Argentine, et répond à une demande des associations féministes (synthèse du 22 avril 2014). Cette nouvelle tombe alors qu'Osez le féminisme! organisait le 17 septembre sa réunion mensuelle sur le thème « Féminicides : pourquoi les reconnaître et comment les combattre ? ». L'association prépare en effet une campagne pour le 25 novembre prochain qui portera le message : « Le machisme tue : stop féminicides ! ». L'objectif est de faire connaître le mot « féminicide » tant légalement que socialement et de déclencher un déclic sur la responsabilité du machisme.

## Une proposition de résolution relative à la gestation pour autrui

Une proposition de résolution relative à la gestation pour autrui (GPA), suite à la décision de la **Cour européenne des droits de l'Homme** (CEDH) du 26 juin 2014 (synthèses des 9 juillet et 6 septembre) a été déposée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 septembre 2014 par Pierre LELLOUCHE et plusieurs de ses collègues. Les députés souhaitent « que la France réaffirme le principe d'interdiction de la gestation pour autrui qui est d'ordre public en droit français », « que la France interdise à toutes les parties contractantes à ce type de convention illicite le droit d'adopter l'enfant conçu puis vendu ou donné par la technique de la gestation pour autrui », et que la France interjette appel des arrêts de la CEDH.

## Les chiffres clés de la féminisation du sport en France 2012-2013

Le ministère des sports a publié et mis en ligne « Les chiffres clés de la féminisation du sport en France 2012-2013 ». Cette étude, réalisée par la pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (SEMC), fournit des données chiffrées et actualisées dans sept grand domaines : la féminisation de la pratique d'activités physiques et sportives, la pratique sportive licenciée, l'accès aux fonctions d'encadrement technique, la pratique du sport de haut niveau, la médiatisation du sport féminin, la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives, l'accès aux métiers du sport et à leurs diplômes. Le document est enrichi d'une bibliographie sur le sujet pour aller plus loin.



Retrouver l'étude sur le site du ministère des sports

## Haut-Rhin: sensibilisation des collégien-ne-s aux violences sexistes et sexuelles

La prévention des violences sexistes et sexuelles constitue une facette importante de l'éducation des jeunes au respect réciproque et à l'égalité. Conscients de cet enjeu, dans le Haut-Rhin, la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le directeur de cabinet du préfet, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de la Gendarmerie, ont souhaité s'impliquer dans une action de sensibilisation destinée aux élèves des collèges, en collaboration



avec deux établissements scolaires et un centre socio-culturel de Wittelsheim , avec l'appui de deux associations locales (Accord 68 et le Planning Familial) et de la Justice. C'est ainsi qu'est né un court-métrage constitué de trois spots avec commentaires, dont la remise officielle a eu lieu le 18 juin dernier à la Préfecture, en présence des jeunes, de leurs familles, et de l'ensemble des partenaires. Cette action initiée il y a un an, a nécessité un important travail en amont dans les deux collèges, et une dizaine d'élèves de 5<sup>e</sup>, volontaires et autorisés par leurs parents, ont travaillé pendant les vacances de Pâques, sous la direction de la BPDJ et du metteur en scène Eric SCHAFLANG, pour donner vie à ces spots destinés à faire réfléchir sur la violence, le respect, le regard, les mots, la tolérance, le



consentement... Alternativement d'un côté et de l'autre de la caméra, ces jeunes et leur encadrement n'ont pas ménagé leurs efforts pour réaliser ce bel outil, qui pourra être largement utilisé dans les collèges du département, et sera disponible sur le site internet de la Direction académique des services de l'Education Nationale (DASEN) et le portail internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin.

Retrouver les courts métrages sur le site des services de l'Etat dans le Haut-Rhin

# Egalité, non discrimination, féminisme

## Quatrième édition de la Quinzaine pour l'égalité femmes-hommes en Rhône-Alpes

Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargé des Droits des femmes, effectuera un déplacement en région Rhône-Alpes à l'occasion de la quatrième édition de la Quinzaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Rhône-Alpes. « L'avenir a-t-il un sexe ? » sera la question posée par cette quatrième Quinzaine qui proposera « de dessiner le futur, certes pour construire une société où l'égalité aura une place pleine et entière, mais aussi pour se débarrasser des clichés qui empoisonnent la vie d'aujourd'hui ». « Depuis plusieurs années déjà, toutes nos décisions tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes », souligne Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional Rhône-Alpes, dans l'éditorial du programme de la quinzaine. L'ancien ministre affirme également sa détermination et celle de Cécile Cukierman, conseillère régionale spéciale déléguée à



l'égalité femmes hommes (synthèses des 25 octobre 2011, 26 septembre et 18 novembre 2012). La Quinzaine se déroulera du **samedi 4 au vendredi 17 octobre**. Elle est, par son ampleur, un moment unique de sensibilisation du grand public. Près de 150 événements sont organisés par la Région en partenariat avec des collectivités territoriales, des entreprises, des syndicats, des associations dans les huit départements de Rhône-Alpes.

Retrouver l'information et le programme en ligne

## Une égalithèque riche de 1 000 outils

A la une de la **Cybertine** n° 85, le chiffre « 1 000 ! ». Le cap du millier d'outils référencés, utilisables sans limitation de durée, sans engagement et gratuitement, vient en effet d'être franchi dans l'égalithèque du **Centre Herbertine Auclert**. Sélectionnés avec soin, études, chiffres, jeux, expositions, kit pédagogiques, etc. le Centre francilien de ressources propose à toutes et à tous une véritable mine d'informations accessible à portée de clics et joue ainsi pleinement son rôle sur internet. Les internautes ne s'y trompent d'ailleurs pas qui sont nombreux à consulter le site du centre et suivre son actualité sur les réseaux sociaux. A noter que le centre lance une refonte de son site internet : « *Plus que jamais Hubertine est une geek et le revendique !* ».

Retrouver l'égalithèque sur le site d'Hubertine

### Et maintenant... le marketing genré!

Un nouveau **tumblr** (« Woman tax ») vient de faire son apparition sur le Net pour illustrer la question émergente du marketing genré. On comprend aisément l'intérêt du marketing genré pour les marques : doubler les intentions d'achat du ménage là où auparavant un seul produit neutre suffisait, tout en proposant aux femmes des versions genrées plus coûteuses. Ce « *gender marketing* » très lucratif semble s'attaquer à tous les segments de la consommation, et, en segmentant le marché entre filles et garçons véhicule des stéréotypes, pousse à la surconsommation et inflige une taxation spécifique aux femmes. Exemple en images...





Retrouver le tumblr Woman tax

## Le féminisme de BEYONCE en question

Sur les réseaux sociaux, on a relevé que lors de son concert au Stade de France le 13 septembre, BEYONCE (synthèse du 6 septembre) a fait applaudir à tout rompre par 40 000 personnes le mot « Feminism » apparu derrière elle sur grand écran et que ça : « ça fait du bien ! ». La chanteuse a également repris un texte sur l'égalité entre les sexes de Chimamanda NGOZI ADICHIE, écrivaine nigériane, dans son dernier titre (« Flawless »). BEYONCE faisait la une (et 4 pages) de **Libération** le 12 septembre. Sous le titre « Un féminisme qui revendique le droit d'être sexy », le journal donne la parole à Kevin ALLRED, enseignant au département des Women's and Gender Studies à l'université Rutgers, qui a « toujours vu des messages



politiques, et féministes, dans la musique de BEYONCE, même si cela s'est accentué au cours du temps ». Le chercheur souligne que « si vous voulez faire un coup marketing aux Etats-Unis, vous ne vous déclarez pas féministe. Ici, c'est un risque énorme, le mot est radioactif ». Dans Le Parisien du 18 septembre, Florence FORESTI, elle, affirme : « le féminisme de BEYONCE, j'y crois pas » et « égratigne les modèles féminins à la mode et les mères trop parfaite ».



## « L'égalité femmes-hommes s'affiche dans les lycées »

« Tout au long de l'année 2013-2014, des élèves ont été nombreux à se porter volontaires pour participer aux ateliers de sérigraphie », L'Humanité du 8 septembre consacre deux pages à l'initiative revient au conseil régional d'îlede France qui, depuis trois ans, met en place le dispositif Jeunes pour l'égalité dans les établissements scolaires.

Retrouver l'article et des visuels sur le site de L'Humanité

### Le genre, un outil indispensable de lutte pour l'égalité

A quelques jours de la fête de **L'Humanité**, le quotidien communiste du 9 septembre annonçait la participation de Laurence DE COCK (photo), professeure d'histoire-géographie à Nanterre, à un débat sur l'enseignement de l'histoire du genre. Selon elle, « le genre est un outil indispensable de lutte pour l'égalité et il s'agit de clarifier ce qu'est réellement le genre et de tenter de mettre un terme à l'instrumentalisation qui en est fait ».



## « L'œuvre du genre » à la Sorbonne

Le **GdRI OPuS 2** - OEuvres, Publics et Société du CNRS et le **MAGE** (Réseau de recherche international et pluridisciplinaire « Marché du travail et genre ») organisent un colloque international intitulé « L'œuvre du genre » le **mercredi 15 octobre** à la Sorbonne.

Pour en savoir plus sur le colloque

# Le retour de la Manif pour tous

La Manif pour tous tenait les 13 et 14 septembre, à Palavas-les-Flots (Hérault), sa deuxième université d'été annuelle, à trois semaines de la grande manifestation du 5 octobre. Près de deux ans après sa fondation, il se pérennise et fonctionne de plus en plus comme un lobby (« La manif pour tous se structure pour durer », La Croix du 12 septembre ; « La Manif pour tous fait sa rentrée », Le Figaro du 13 septembre ; « La Manif pour tous ne relâche pas sa vigilance », Le Figaro du 15 septembre).



# Egalité dans la vie professionnelle

## La pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales

« La pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales : leurs revenus d'activité baissent, dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées », souligne l'Institut national de la statistique et des études économiques dans une étude sur « Les niveaux de vie en 2012 », publié dans INSEE Première n° 1513 de septembre 2014, dont on salue la nouvelle maquette. Rappelons que les familles monoparentales représentent 21 % des familles avec enfants mineurs augmente et que dans 85 % des cas, le parent avec lequel réside (ou réside principalement) l'enfant est la mère. L'INSEE relève des situations contrastées selon la composition du ménage et constate en particulier que les familles monoparentales sont plus nombreuses au sein de la population pauvre : leur part dans la population pauvre passe de 20,6 % en 2011 à 22,3 % en



2012. Leur taux de pauvreté est en hausse sensible (+ 1,4 point en 2012) et leur niveau de vie médian baisse de 2,8 % en euros constants. En particulier, leur revenu d'activité moyen diminue de 5 %, si bien que la pauvreté s'accroît fortement parmi les mères actives de familles monoparentales (**Le Monde** du 10 septembre).

Retrouver l'information sur le site de l'INSEE

# Emploi et salaires - INSEE Références - Édition 2014

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en collaboration avec la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), présente avec une nouvelle édition du numéro « Emploi et salaires » un panorama complet sur ces deux thèmes. L'INSEE confirme que « les écarts de salaire entre les femmes et les hommes existent dans tous les secteurs » et qu'ils « sont plus grands dans le secteur privé, notamment dans les petites entreprises, que dans la fonction publique ». « Ils s'accentuent avec le niveau de diplôme et l'âge », note également l'Institut.

Retrouver l'étude sur le site de l'INSEE

## Formation et sensibilisation à l'égalité professionnelle



« Les partenaires sociaux comme les autorités publiques ont pris conscience de l'importance d'intégrer la question de l'égalité femmes/hommes dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation qui s'inscrivent dans la durée ». L'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) publie un guide à destination des entreprises, organisations syndicales, associations et administrations publiques afin de les aider à voir plus clair dans l'offre de formation disponible sur le marché en matière d'égalité professionnelle. L'ORSE a travaillé sur un guide pratique définissant les douze points clés à passer en revue pour sensibiliser et former à l'égalité professionnelle dans les entreprises pour mettre en place des actions de sensibilisation ou de formation, du cadrage de ces actions à l'évaluation de leur efficacité. Ce guide a bénéficié du soutien actif des

organisations syndicales de salariés, des entreprises adhérentes et d'universitaires impliqués dans les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et de diversité.

Retrouver l'information et télécharger le guide sur le site de l'ORSE

#### Une femme à bord d'un sous-marin

La journaliste du **Monde**, Nathalie GUIBERT est la première femme à avoir vécu dans un sous-marin nucléaire d'attaque en mission, la « Perle ». A partir de 2017, la marine féminisera ce dernier bastion masculin des armées, mais aucune femme n'avait passé un mois dans un sous-marin avant que la marine nationale ne m'en donne l'autorisation (synthèse du 22 avril). Sous le titre « *Une femme à bord* », **Le Monde** a publié en plusieurs épisodes (semaine du 15 septembre) le récit sur cette patrouille opérationnelle à bord d'un sous-marin. Nathalie GUIBERT y évoque notamment les risques physiologiques pour les femmes et les problèmes liés à la proximité avec les hommes.

## Coiffeuses, femmes de chambres : des femmes en grève

Sous le titre « Il a dit qu'il allait me retrouver, me décapiter », L'Humanité du 18 septembre revient sur le conflit qui oppose à Paris des salariées sans papier d'un salon beauté afro du quartier de Château-d'Eau à leur patron. En grève depuis mai, elles ont porté plainte pour traite d'êtres humains. Deux syndicalistes CGT et un militant PCF qui les soutiennent ont été menacés de mort le 16 septembre, alors que les coiffeuses sans papiers en grève attendent toujours d'être régularisées. De leur côté, les femmes de chambre de l'hôtel Hyatt Vendôme (synthèse du 23 septembre 2013), soutenues par la CGT, ont lancé une grève surprise le 19 septembre. Cet hôtel de luxe fait travailler environ une centaine de femmes de ménage



par le biais de la sous-traitance. Soucieuses de ne plus être salariées par les sous-traitants mais par l'hôtel de luxe lui-même, et ainsi d'être mieux payées, les femmes de ménage ont lancé un mouvement illimité (Le Parisien du 19 septembre). Signalons ici la sortie de « On a grèvé » un documentaire de Denis Gheerbrant : « elles s'appellent Oulimata, Mariam, Géraldine, Fatoumata... elles sont une petite vingtaine de femmes de chambres et pendant un mois elles vont affronter le deuxième groupe hôtelier d'Europe. Pour la première fois elles n'acceptent plus la manière dont elles sont traitées. Et elles tiendront jusqu'au bout, avec force musique et danse ».

## Des femmes voilées lancent leur propre activité

Sous le titre « *Curriculum voilé* », **Le Monde** du 10 septembre publie une enquête sur les musulmanes voilées qui décident de quitter le monde du travail pour créer leur l'entreprise. « *Faute de pouvoir travailler voilées* », elles « *créent leur propre activité dans l'e-commerce centrée sur des produits islamo-compatibles* », explique le quotidien qui raconte plusieurs expériences comme celle de Meryem, ancienne secrétaire, devenue autoentrepreneuse après avoir démissionné, pour ne plus devoir retirer son voile tous les matins, à contrecœur, en quittant la maison.

## « Aux Pays-Bas, la parité mal ordonnée »

« Dans les jardins d'Amsterdam, beaucoup plus d'hommes promènent leur bébé qu'à Paris. La tendance aux Pays-Bas veut par ailleurs que le conjoint qui gagne le mieux se dévoue pour travailler à temps plein. Quitte pour l'autre à ne faire qu'un temps partiel... Un ménage sur cinq est désormais concerné par cette nouvelle configuration, qui voit de plus en plus d'hommes présents au foyer. Un joli modèle d'égalité ? ». Libération du 17 septembre souligne qu'au Pays-Bas, « si les hommes au foyer sont nombreux, la grande majorité des Néerlandaises ne travaillent qu'à temps partiel » et que l'ascension des femmes sur le marché du travail est trompeuse. « En réalité, les Néerlandaises sont celles qui travaillent le moins en Europe. Une part énorme (77 %) des femmes actives travaillent à temps partiel, contre 47% en Suède, 45% en Allemagne et 31% en France », explique Libération mettant en cause « la pression sociale qui pousse les femmes à laisser tomber ambitions et plans de carrière dès qu'elles sont mères ». L'ampleur de ce temps partiel féminin inquiète jusqu'au directeur de l'Organisation de coopération économique et de développement (OCDE), indique le quotidien.

## La paternité, accélérateur de carrière pour les hommes

« L'arrivée d'un enfant enrichit la vie d'un homme à plusieurs titres. Considérés comme plus responsables et stables que les célibataires, car « en charge de famille », les jeunes pères reçoivent aux États-Unis, l'année de la naissance de leur premier bébé, une augmentation de 6 % de leur salaire », tandis que les mères en perdent 4 %. Par ailleurs, « un chômeur qui envoie un CV, mentionnant des enfants, aura aussi plus de chance de se faire rappeler par un employeur qu'un homme sans enfant. Il lui sera proposé un salaire supérieur ». Le Figaro économie du 9 septembre (« La paternité, accélérateur de carrière pour les hommes ») et Direct Matin du 12 septembre (« Devenir papa, ça paye ») reviennent sur un essai de la sociologue étasunienne Michelle Budig, professeure à l'université du Massachusetts. La chercheuse a étudié une population pendant trentecinq ans, et démontre la force des stéréotypes culturels : « les hommes avec enfant sont considérés comme des employés en or par les entreprises, contrairement aux mères jugées plus susceptibles de se laisser distraire par leurs préoccupations familiales ».

## Ana Patricia Botín, la femme la plus puissante d'Espagne

En succédant à son père à la tête de **Banco Santander**, l'une des plus grosses banques d'Europe et premier groupe bancaire de la zone euro par la capitalisation, Ana Patricia BOTIN (photo) la fille d'Emilio BOTIN entre dans le cercle très fermé des grandes patronnes (**Courrier International** du 18 septembre). Elle devient ainsi, selon l'hebdomadaire, « l'une des femmes les plus puissantes du monde ».



# Parité et vie politique

### La parité décidément en panne à la Commission européenne

Le 10 septembre, Jean-Claude JUNCKER, président élu de la **Commission européenne**, a annoncé la répartition des responsabilités au sein du collège des commissaires. Il y a sept vice-présidents, chacun étant à la tête d'une « équipe » chargée d'un projet spécifique regroupant plusieurs compétences en étroite coopération avec les



Parlement européen. L'entrée en fonction de la Commission Juncker est attendue pour le 1<sup>er</sup> novembre. « Juncker chamboule sa commission », titre Le Soir du 11 septembre. Selon le quotidien de Bruxelles, « le nouveau président de l'exécutif européen innove et surprend avec la répartition des rôles et de son équipe ». Alors combien de femmes ? Neuf femmes et dix-neuf hommes siègeront à partir du premier novembre 2014 en qualité de commissaires à la nouvelle Commission, soit exactement la même répartition que précédemment, à la dernière commission présidée par Manuel BARROSO. « La parité en panne à la Commission Européenne », constate la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes. Signalons que la commissaire en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes sera la tchèque Vera Jourova, et que la désignation de Miguel Cañete, commissaire à l'énergie et au climat, est controversée. Le nouveau commissaire européen avait provoqué une vive polémique en Espagne en raison des propos machistes qu'il avait tenus le 16 mai (synthèse du 28 mai). Signalons que « pour la première fois de son histoire » le réseau Grandes écoles au féminin appelle ses adhérentes à signer une pétition pour appeler le Parlement européen a faire respecter la parité au sein de la Commission.

## « Parité ratée sur le grand âge »

Sous le titre de « *Parité ratée sur le grand âge* », le billet d'Eric Favereau dans **Libération** du 10 septembre est consacré à l'examen lors de la session extraordinaire du Parlement du projet de loi, « *considéré comme essentiel* », sur l'adaptation de la société au vieillissement. Un texte « *consensuel* », selon le journaliste, « *la plupart du monde associatif et des acteurs qui y travaillent y sont favorables* ». « *Petite bizarrerie* » lors des débats, souligne **Libération**, les sept « *orateurs* » étaient... des oratrices. Se sont ainsi succédé à la tribune : Marisol Touraine, Laurence Rossignol, Martine Pinville, Fanny Dombre Coste, Catherine Lemorton, Catherine Coutelle, et Bérengère Poletti. « *Et l'on pourrait continuer. Ainsi va la parité à la française dans la répartition des dossiers publics* », constate Eric Favereau.

## Elections législatives en Suède

L'opposition de gauche a remporté les élections législatives en Suède dimanche le 14 septembre Nous signalions que les féministes suédoises espéraient entrer au Parlement (synthèse du 6 septembre), mais le royaume a plutôt vu l'extrême droite signer une poussée historique, doublant ses scores en quatre ans et emportant 49 sièges au Parlement (« Suède : accès de fièvre xénophobe », Libération du 16 septembre). Entretemps plusieurs journaux avaient consacré des articles de fond à la féministe Gudrun SCHYMAN et son mouvement Initiative féministe : « Le drôle de dame qui fait bouger la Suède » (Le Magazine du Parisien du 12 septembre), « Les féministes s'y voient déjà » (Le Soir du 13 septembre), « La Suède s'emploie au féminin pluriel » (Libération du 13 septembre) et « Une féministe prend parti » (M le magazine du Monde du 13 septembre).

## Ewa Kopacz désignée première ministre en Pologne

**Libération** du 13 septembre annonce que, suite à la nomination du Premier ministre polonais au poste de président du Conseil européen, Ewa KOPACZ, serait promue à la tête du gouvernement, deuxième femme dans l'histoire de la Pologne à exercer la fonction de Premier ministre. Ewa KOPACZ a été ministre de la Santé, puis présidente de la Diète, la chambre basse du Parlement polonais.

# Egalité dans la vie personnelle et sociale

#### La Maternité des Lilas restera bien aux Lilas

Le feuilleton de la Maternité des Lilas avait encore fait couler de l'encre cet été dans nos journaux L'**Agence régionale de santé** (ARS) d'Ile-de-France a annoncé, le 9 septembre, qu'elle renonçait à son projet de transfert de la maternité privée des Lilas (Seine-Saint-Denis) dans une partie de l'hôpital André-Grégoire de Montreuil, dans le même département. Ce projet suscitait une forte hostilité des 150 salariés de la maternité qui effectue 1 500 accouchements par an (une vingtaine de synthèse depuis le 6 juillet 2011). « *Victoire pour la maternité des Lilas* », se réjouit **L'Humanité** du 10 septembre. Pilule, avortement, accouchement sans douleur : la maternité est un symbole de la lutte pour le droit des femmes depuis sa création il y a cinquante ans. A l'annonce de cette décision, **Europe-Ecologie-Les-Verts** a



parlé d'« une excellente nouvelle » : « Symbole d'une lutte citoyenne et collective, lieu d'application sans faille du droit à l'avortement dans de bonnes conditions, la maternité des Lilas devait vivre ». L'ensemble des associations qui ont soutenu la lutte des salariées de la Maternité se réjouit à l'image des **efFRONTé-e-s** le 10 septembre qui titre son communique : « La maternité des Lilas fête... un heureux évènement ! ».

## « Avorter : un combat, une liberté »

Le Nouvel Observateur relaie à la une de son édition du 18 septembre l'appel de Médecins du Monde : « Avorter : un combat, une liberté » (lire page 2 et synthèse du 29 août) signé par 420 praticiens à travers le monde pour que « chaque femme, chaque jeune fille ait le droit d'avoir ou non des enfants ». « A quelques jours de la session extraordinaire des



Nations unies, qui se réunira le 22 septembre à New York, et vingt ans après la conférence du Caire qui avait ouvert tant d'espoirs aux femmes et les avait si souvent déçues, il faut que cet appel soit entendu!», s'exclame «l'Obs» qui avait publié le 5 avril 1971 le manifeste « Je me suis fait avorter », signé par 343 femmes, et, le 5 février 1973, l'appel des 330 médecins qui bravaient eux aussi la loi en s'accusant d'avoir pratiqué des interruptions volontaire de grossesse. Dans son dossier, Le Nouvel Observateur donne la parole à Sandrine SIMON, de Médecins du Monde France, pour qui « faire progresser le droit à l'IVG est devenu une urgence sanitaire mondiale » et qui souligne que « la décision doit revenir aux femmes ». Le journal propose ensuite une enquête à Haïti (« Des femmes en enfer »). L'hebdomadaire fait également le point sur la situation en France où, « quarante ans après l'adoption de la loi Veil, les femmes continuent à se battre pour faire respecter ce qui, ici comme partout, devrait être, tout simplement, un droit ». Dans un communiqué du 19 septembre, la Coordination française pour le Lobby européen des femmes salue cette initiative et fait de cette exigence l'une de ses priorités tant au niveau européen qu'international. Signalons qu'en Espagne, le gouvernement s'apprête à retirer son projet contesté de restriction du droit à l'avortement (synthèses du 4 août). Le projet n'est pas officiellement enterré, mais le ministre de la Justice « est contraint de renvoyer aux calendes grecques son projet coercitif », « Gallardon bat en retraite sur la loi anti-IVG », se réjouit L'Humanité du 18 septembre, alors que plusieurs associations se félicitent.

## Adoption d'enfants né-e-s de PMA

Selon La Croix (11 septembre) et Le Figaro (12 septembre), dans une note interne datée du 5 juin, la Chancellerie recense 281 adoptions d'enfants nés de procréation médicalement assistée (PMA) accordées à des couples de femmes (sur un total de 721 requêtes) d'adoptions déposées depuis la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Selon ce premier bilan chiffré, « les couples de femmes obtiennent l'adoption dans 95 % des cas ». Les deux journaux voient en la matière une « instabilité juridique » et « des jugements contradictoires ». La Cour de cassation débattra le 22 septembre de cette question et rendra le lendemain un avis attendu par des tribunaux. La plus haute juridiction de l'ordre judiciaire a été saisie par les tribunaux de grande instance d'Avignon et Poitiers pour trancher sur l'adoption d'un enfant conçu par PMA à l'étranger par la conjointe de la mère.

### L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ?

Le numéro de septembre 2014 de **Population & Sociétés** publié par l'**Institut national d'études démographiques** porte sur « L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ? ». Les Français plébiscitent la crèche, mais seuls 16 % des enfants non encore scolarisés y étaient accueillis en 2011. Indépendamment de l'offre insuffisante, certains enfants notamment ceux de famille modeste, ont-ils plus de chance d'y avoir accès que d'autres ? Analysant l'enquête Famille et Logements de 2011, les auteures examinent quels sont les enfants qui bénéficient de ce mode de garde. Dans un communiqué du 10 septembre, **Osez Le Féminisme!** exprime ses vives



inquiétudes : « Selon le journal Les Échos, le gouvernement envisagerait une réduction du congé parental de 3 à 1 an quel que soit le nombre d'enfants. Alors qu'une étude de l'INED sortie aujourd'hui montre les carences en matière de modes d'accueil collectif ».

Retrouver le numéro sur le site de l'INED

## Des césariennes évitables chaque année en France

Selon Le Figaro du 25 août, « une étude met en évidence la fréquence anormalement élevée de naissances avec des interventions chirurgicales non nécessaires, particulièrement dans les cliniques privées et les petites maternités » (Etude INSERM publiée dans la revue médicale scandinave Acta obstetricia et gynecologia). Selon le quotidien un tiers des césariennes pratiquées chaque année en France, soit plus de 25 000, pourraient être évitées.

#### 35 000 femmes ont couru « La Parisienne »

« Un interminable ruban multicolore a traversé les beaux quartiers de Paris sous un chaud soleil. Du pont d'Iéna, avec la tour Eiffel dans le dos, jusqu'à la place Joffre en passant par le Trocadéro et le Champ de Mars, 35 000 femmes ont fêté le 18e anniversaire de la plus grande course du continent », Le Parisien (du 15 septembre) salue « La Parisienne », plus grand rassemblement 100 % féminin d'Europe. La course à pied se veut engagée et finance notamment deux programmes « Sport et Santé ». Le premier accompagne les femmes traitées pour un cancer du sein ou en rémission. Le second, en partenariat avec l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière à Paris, aide les femmes en surpoids ou obèses à reprendre le sport. Le 13 septembre, le quotidien analysait « l'étonnant succès d'une course 100 % féminine ».



## TV5 Monde convaincu que les femmes ont toute leur place dans le sport



TV5 Monde diffusera à partir du dimanche 28 septembre une émission de 52 minutes spécialement dédiée au sport féminin. Avec la participation de Christine Kelly, Christine Caron, Florence Arthaud et Marinette Pichon, la chaine reviendra sur l'histoire du sport féminin, les sportives qui ont marqué nos mémoires et les avancées de la féminisation dans le mouvement sportif, avant de s'interroger plus globalement sur la place des femmes dans le sport. Cette émission est diffusée sur l'ensemble des canaux de TV5 Monde.

# Lutte contre les violences

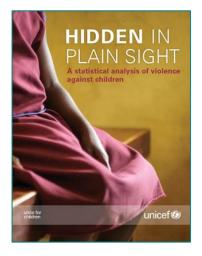
#### Esclavage moderne : « le calvaire de deux nounous esclaves »

« Des journées à rallonge, passées à s'occuper d'un enfant malade, à faire le ménage, la vaisselle, les courses, sans aucun jour de congé et pour une rétribution dérisoire, le tout ponctué d'insultes et d'humiliations », Le Parisien du 9 septembre (« Le calvaire de deux nounous esclaves »), et L'Humanité du 10 septembre (« Le calvaire des bonnes à tout faire »), reviennent sur un cas d'« esclavage moderne » (synthèse du 8 avril 2013), à l'occasion du procès au tribunal de l'ex-compagne de l'actuel président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et ancien Premier ministre. Le ministère



public a requis de la prison avec sursis et une amende, mais il ne retient pas l'infraction de « traite d'êtres humains ». Le jugement a été mis en délibéré au 6 octobre. Signalons qu'une autre affaire avait été signalée par les journaux en juillet par le tribunal correctionnel de Marseille : six membres d'une même famille avaient été condamnés à des peines allant de quatre à sept ans de prison pour traite d'êtres humains (Le Parisien du 10 juillet).

## Une jeune fille sur dix victime de violences sexuelles dans le monde



« Dans le monde, environ 120 millions de filles de moins de 20 ans (environ 1 sur 10) ont subi des rapports sexuels forcés ou d'autres actes sexuels forcés et une sur trois des adolescentes mariées âgées de 15 à 19 ans (84 millions) ont été victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles perpétrées par leurs maris ou partenaires ». Autre donnée effrayante : « près de la moitié des adolescentes âgées de 15 à 19 ans (environ 126 millions) pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme dans certaines circonstances ». Les violences sexuelles font partie des principales conclusions du rapport dévoilé par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le 4 septembre (quelques lignes dans Le Monde et Le Figaro - 5 et 6 septembre - et puis c'est tout NDC). Intitulée « Cachée sous nos yeux », cette étude rend public la plus importante collecte de données jamais

effectuée sur la violence envers les enfants et révèle l'ampleur stupéfiante des sévices physiques, sexuels et psychologiques qu'ils subissent. L'**UNICEF** met également en évidence les attitudes qui perpétuent et justifient cette violence, véritablement « cachée sous nos yeux » dans chaque pays et communauté du monde. « Ce sont des données qui mettent mal à l'aise : aucun gouvernement ou parent ne voudra les voir », a affirmé Anthony LAKE, directeur général de l'**UNICEF** à l'occasion de la publication des chiffres. « Mais si nous n'affrontons pas la réalité que représentent chacune de ces statistiques révoltantes - c'est à dire la vie d'un enfant dont le droit à une enfance sûre et protégée a été violé - nous n'abandonnerons jamais cette mentalité selon laquelle la violence contre les enfants est normale et tolérable. Elle n'est ni l'un ni l'autre ».

Retrouver l'information et le rapport sur le site de l'UNICEF

# État d'urgence en Argentine pour les violences faites aux femmes

La province de Salta, où deux Françaises avaient été assassinées en 2011 (synthèse du 7 avril), s'est

déclarée le 10 septembre en « état d'urgence », après deux nouveaux meurtres, annonce La Croix du 12 septembre. Le quotidien rappelle que « depuis le début de 2013, une femme a été tuée chaque mois dans cette province de 1,3 million d'habitants ». « Les autorités de la province ont pris un décret de mesures afin de lutter contre les agressions, à la fois physiques et verbales. De nouvelles structures d'accueil pour femmes violentées vont ainsi ouvrir leurs portes, et cinq nouvelles juridictions spécialisées seront créées afin que la



justice traite au mieux ces affaires », explique La Croix avant de rappeler que « la violence visant les femmes préoccupe depuis plusieurs années les autorités en Amérique latine, où plusieurs pays (Mexique, Pérou, etc.) ont inscrit dans leur code pénal la notion de « féminicide » comme circonstance aggravante et définie comme un crime visant spécifiquement une femme » (synthèse du 22 avril, lire également page 3). Saluons ici l'Ambassade d'Argentine en France qui nous adresse la revue du



Conseil national des femmes de la République argentin (Consejo Nacional de las Mujeres), présidé par Mariana GRAS BUSCETTO. On y apprend qu'en Argentine la ligne téléphonique « de lutte, d'information et de conseils pour la prévention des violences de genre » est le 144, que le gouvernement a mis en place un Observatoire de la discrimination à la radio et à la télévision, et que la parité en politique et l'égalité professionnelle sont aussi à l'agenda de l'Argentine.

Découvrir le site du Consejo Nacional de las Mujeres

#### Anita Sarkeesian victime de menaces de mort

Anita Sarkeesian (synthèse du 27 juillet 2012), universitaire spécialiste de la représentation des femmes dans les jeux vidéo et auteure d'une série de vidéos militantes très regardée, « Tropes Vs Women in Video Games » (« les clichés contre les femmes dans les jeux vidéo »), a annoncé fin août avoir dû alerter la police et loger chez des amis après avoir reçu « des menaces très effrayantes contre [elle] et [s]a famille ». Le Monde a mis en ligne



un article sur cette vidéoblogueuse américano-canadienne, diplômée de sociologie et de politique, qui est aujourd'hui la principale figure féministe dans le monde du jeu vidéo. On retrouvera sur la page du **Monde** les liens pour accéder au travail d'Anita Sarkeesian.

Retrouver l'article sur le site du Monde

# **Culture, communication**

#### « Buzzons contre le sexisme » saison 4!

A l'initiative de la téléweb féministe pédagogique **Télédebout**, l'année dernière, plus de 650 jeunes vidéastes se sont exprimé-e-s contre le sexisme, 54 vidéos ont été réalisées, et ont été projetées dans de nombreux cinémas! Cette année « Buzzons contre le sexisme » repart encore plus fort et lance son appel à inscription pour 2015: « vous avez entre 10 et 25 ans et envie de changer le monde? (ou vous êtes professeur-e, educ, animatrice/teur). Participez, seul-e, avec votre classe ou en équipe, à Buzzons contre le sexisme... Réalisez une vidéo de 2 à 10 minutes drôle, révoltée, déjantée, utopiste, lucide... ».

Pour en savoir plus et s'inscrire sur le site de Télédébout



#### « Séries animées : les stéréotypes ont la peau dure »

« Si les clichés sexistes désertent lentement les feuilletons animés français, le secteur reste encore extrêmement marqué par certaines habitudes. Quand il ne relègue pas les personnages féminins au second plan, il donne la part belle aux héroïnes rose bonbon », L'Humanité du 9 septembre consacre une page à l'ouvrage de Mélanie LALLET, « Il était une fois... le genre. Le féminin dans les séries animées françaises », publié aux éditions de l'INA. « Cet ouvrage envisage un ensemble de séries animées françaises comme des mondes sociaux à part entière », indique l'INA. « Il montre comment les personnages et les représentations qui peuplent ces univers animés y construisent le genre, mais le questionnent aussi, et en reconfigurent les contours. Dans une approche relationnelle avec le masculin, il examine les différents modèles d'identités féminines que l'on y rencontre et leurs possibilités d'empowerment ».



## L'un des symboles de la presse féminine en crise

Sous le titre « Elle s'enflamme », le 15 septembre, Libération annonçait que les salarié-e-s du magazine Elle avaient voté une motion de défiance contre Arnaud LAGARDERE, le propriétaire du magazine, Denis OLIVENNES, le président de Lagardère Active, et Constance BENQUE, la patronne de la publicité du groupe. Les salarié-e-s avaient appris, par voie de presse, le limogeage de Valérie TORANIAN (photo), qui dirige la rédaction depuis 2002 et travaille pour l'hebdomadaire féminin depuis 1989. Un départ suivi de celui de Véronique PHILIPPONNAT, rédactrice adjointe de la rédaction. Le 19 septembre, Libération revient sur la crise au sein de la rédaction du magazine. Pour « Libé », « Lagardère met un coup dans « Elle » ». Le quotidien souligne que l'hebdomadaire est déjà « en proie à un plan social » et que sa rédaction est « vent debout contre l'éviction



programmée de sa directrice ». Les ventes de l'hebdomadaire féminin ont baissé de 40 000 exemplaires entre 2010 et 2014 dans le marché très compétitif de la presse féminine (synthèses des 3 septembre 2010, 7 septembre 2012, 22 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2013).

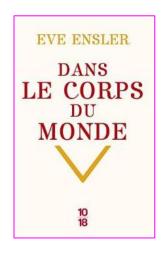


## Nouveaux titres dans la presse lesbienne

« Disparue en 2013, la presse destinée aux homosexuelles nouvelle génération revient ». Sous le titre « La presse lesbienne ressort du placard », Libération du 10 septembre se penche sur Well Well Well (synthèse du 6 septembre) et le numérique Jeanne. Selon « Libé », Well Well Well est « un mook - à mi-chemin entre le magazine et le livre - semestriel qui en jette avec sa maquette élégante et ses illustrations soignées » et un sommaire qui fait la part belle à la culture. Le quotidien signale également qu'au début de l'année, un autre titre lesbien a vu le jour, le mensuel en ligne Jeanne. Très différent du premier, « non seulement par son format, mais aussi par ses sujets empiétant sur les terrains de prédilection des féminins hétéro : des rubriques sexo, psycho et conso, des recettes de cuisine (...) ».

## Eve Ensler: « Dans le corps du monde »

Chaque mois **Next**, le supplément de **Libération**, invite des spécialistes à décrypter les nouveaux comportements et les mutations de l'époque. Dans son numéro de septembre le mensuel rend compte du nouveau livre d'Eve ENSLER et donne la parole à l'auteure de l'une des pièces de théâtre les plus jouées au monde : « Les monologues du vagin ». Vingt ans après, la dramaturge, activiste et féministe étasunienne publie « le récit de son combat contre le cancer de l'utérus. Ou comment le traumatisme de la maladie a modifié son rapport au monde ». « Pendant des mois d'un traitement pénible, harassant, elle va devenir un corps « dissocié » », indique le résumé de la maison d'édition. « Mais au bout d'innombrables épreuves, douleurs souffrances, la miraculeuse guérison et la création effective de la cité de la joie, verront le jour ». La cité de la joie est un projet d'Eve ENSLER. Il s'agit d'une « nouvelle communauté révolutionnaire » créé par pour donner aux femmes congolaises rescapées de la violence liée au genre la possibilité de guérir et de développer leur leadership par le biais de programmes innovants.



#### « Elles ont terrifié la Wehrmacht »



L'Humanité dimanche du 18 septembre consacre son cahier « Il était une fois... » à la mort en 1944 de Mariya Oktyabrskaya, symbole des combattantes de l'Armée rouge durant la dernière guerre mondiale. « Image rare du front de l'Est », souligne l'hebdomadaire. « Face à l'avancée des troupes d'Hitler, des jeunes femmes sont arrivées en renfort dès 1941. Tireuses d'élite, aviatrices, snipeuses et tankistes... formées pour la guerre, elles vont obtenir des résultats à la hauteur de ceux des hommes. Et se montrer parfois plus déterminées ». « Mais les honneurs que certaines ont pu recevoir pour ces faits d'armes ne sont que la partie visible d'un phénomène longtemps occulté », raconte « L'Huma dimanche ».

## Rétrospective Niki de Saint Phalle à Paris

Le Grand Palais consacre une rétrospective, « riche en violentes fulgurances » (Libération), à la plasticienne française, visionnaire et engagée, Niki DE SAINT PHALLE, décédée en 2002 (ci-dessous mannequine à la une de Elle n° 38 du 6 août 1946, entourée par deux de ses « Nanas »). Les journaux saluent unanimement son œuvre (et en particulier ses célèbres « Nanas ») à redécouvrir avec cette exposition jusqu'au 2 février 2015 et dans un superbe catalogue : « Tous fous de Niki de Saint Phalle », « Niki super Nana » (Le Parisien du 16 septembre), « Niki de Saint Phalle : joie, fantaisie et liberté au Grand Palais » (Le Figaro du 17 septembre), « Niki de Saint Phalle, nana enragée », « héroïne du nouveau réalisme et de la révolte féministe » (Le Monde du 18 septembre), « Niki de Saint Phalle, les armes à fond » (Libération du 19 septembre), etc. Sous le titre « Niki de Saint Phalle, le féminisme en art et acte », L'Humanité du 16 septembre annonce l'exposition à la une. Pour le quotidien c'est l'évènement culturel de la rentrée. Et de rendre hommage à cette « grande artiste et sacrée nana », qui « tirait sur la bêtise, le racisme, le fanatisme religieux ». Le magazine du Parisien consacre lui un reportage photo au « chantier monumental » du montage de l'exposition six mois durant. L'exposition organisée par la Réunion des musées nationaux - Grand Palais est la plus grande consacrée à l'artiste depuis vingt ans et constitue un nouveau regard porté sur son travail.







Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - http://www.femmes-egalite.gouv.fr/